

*République de Côte d'Ivoire*



*Union Discipline Travail*

*Consulat de Côte d'Ivoire*

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR  
POUR OBTENIR UNE FICHE D'ETAT CIVIL  
INDIVIDUELLE OU FAMILIALE**

Vous devez **vous présenter en personne** au Consulat, muni d'un justificatif d'identité en cours de validité

- Extrait de naissance (original de moins de trois mois + une photocopie)  
Ou
- Passeport en cours de validité (original + photocopie)  
Ou
- Carte Nationale d'identité en cours de validité (original + photocopie)  
Ou
- Livret de famille (original + photocopie) pour une fiche familiale d'état civil

Frais de Chancellerie : 10 €(espèces)

**Important** : les pièces fournies doivent être présentées **en originaux lors du dépôt du dossier + une photocopie** (qui sera conservée par nos services)

**Horaires d'ouverture de la Chancellerie : MARDI ET JEUDI APRES MIDI DE 14 H A 17 H**